



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00643

Numéro SIREN : 482 065 745

Nom ou dénomination : ADV MED HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2017 sous le numéro de dépôt 4023

23 MAI 2017

11023 -

0536643

ADV MED HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 348 000 euros
Siège social : 3, rue Louis Fournier - ZI des Platanes, 77100 MEAUX
482 065 745 RCS MEAUX

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le 24 avril,
A 9 heures,

Les associés de la société ADV MED HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3, rue Louis Fournier - ZI des Platanes 77100 MEAUX, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 06 avril 2017 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian ROCTON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Martin MICOL est désigné comme secrétaire.

la société AUDIT MAIZIERES CS ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3480 actions sur les 3480 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Remplacement des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

////////////////////////////////////

////////////////////////////////////

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société AUDIT MAIZIERES CS ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société GEORGES REY CONSEILS, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, et l'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement :

- SARL SFC AUDIT, domiciliée 18 avenue Félix Faure (69007) LYON, RCS LYON 820 866 895, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Nicolas TOTAL, domicilié 18 avenue Félix Faure (69007) LYON, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

02

CINQUIEME RESOLUTION

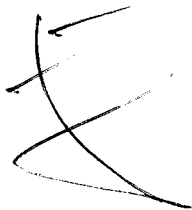
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

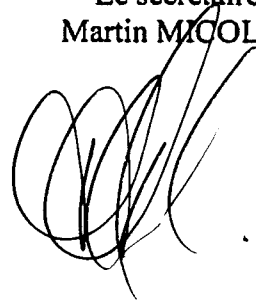
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Christian ROCTON

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire
Martin MICOL

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the top and several vertical strokes extending downwards.